

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 juin 2021 (ordinaire)

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

*Affiché en exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**L'an deux-mil-vingt-et-un le mardi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHIZÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRÉ, Maire**

Présents : Mesdames Bernadette BAILLON, Laetitia LEBRETHON, Catherine VRIGNAUD,

Messieurs Daniel BARRÉ, Emilien BARRAULT, Dany BLONDIO, Bernard GUÉRIN, Rodolphe RAMBAUD, Didier VRIGNAUD,

Absents : Diane DESMONTS-BONNET, Nathalie MEMETEAU, Jessica VILLERS, Serge BOUTEILLER, Clément GODET, Didier MOUNOURY,

Pouvoirs : Serge BOUTEILLER à Didier VRIGNAUD, Jessica VILLERS à Daniel BARRÉ,  
Secrétaire de séance : Rodolphe RAMBAUD,

Date de convocation : 23 juin 2021

Ont également été conviés à cette réunion, les représentants des élèves de l'école de Chizé : Céleste M. (CE2), Ilana N. (CM1), Martin B. (CM2), Noham E. (CE1), Martin G. (CP), Noah L. (CM2)

Et les enseignants : Nathalie M. (CP-CE1), François R. (CE2-CM1) ; était excusé : Pierre S. (CM1-CM2).

Monsieur le Maire présente les membres du conseil municipal et demande aux enfants de se présenter. Il interroge les délégués sur leur connaissance du mode d'élection des membres du conseil municipal et sur leur rôle.

Les élèves font le rapprochement avec l'élection des délégués de classe.

Monsieur le Maire ouvre officiellement la séance du conseil municipal et présente le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, pour rappel ; les membres du conseil le valident.

### **.1 Choix du nom de l'école élémentaire de Chizé**

#### **Délibération 2021D\_40**

**Considérant** que les représentants des élèves de l'école élémentaire de Chizé ont sollicité d'intervenir, dans le cadre d'un projet pédagogique, dans le choix d'un nom pour leur école ;

Le maire a invité ces représentants et les enseignants concernés à présenter leur projet lors de ce conseil municipal.

Les délégués de classe, appuyés par les enseignants ont exposé leur démarche qui a abouti à la proposition de "école de la Forêt" et demandent au Maire son accord.

M le Maire rappelle que c'est le conseil municipal qui vote pour donner ou non son accord.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, soit 10 voix pour, DÉCIDE de donner à l'école élémentaire de Chizé, le nom d'ECOLE DE LA FORET.**

## **.2 Déclaration d'intention d'aliéner 4 rue des Ponts de la Boutonne parcelle B659**

### **Délibération 2021D\_41**

**Considérant** la mise en vente de la parcelle cadastrée B0659 d'une superficie totale de 118 m<sup>2</sup>, comprenant l'immeuble situé 4 rue des Ponts de la Boutonne ;

Monsieur le Maire présente les plans et les informations obtenues auprès du Notaire.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, NE SOUHAITE PAS** exercer son droit de préemption pour cet immeuble cadastré B0659.

## **.3 QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ Une famille sollicite les élus pour s'installer en agriculture biologique avec leur élevage de chèvres sur la commune. Dany Blondio et Emilien Barrault, agriculteurs bio, sont chargés de suivre le dossier ;
- ✓ Les riverains du centre bourg (rue des Ouches) rencontrent des problèmes récurrents pour garer leurs véhicules. M le Maire propose de soumettre un questionnaire aux intéressés pour évaluer la situation.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h56.**

A Chizé, le 1er juillet 2021

**Le Maire,  
Daniel BARRÉ**